

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié
par le Règlement (UE) 2020/878

galeo

Version: 3.0

Date d'émission : 15/11/2021

Date de révision: 15/11/2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **ROMANCE A VENISE HUILE PARFUMÉE – 15mL**
Forme du produit : Mélange.
Code du produit : 20321.
Code UFI : VYP0-Q0V4-H006-GUTS.

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Huile parfumée.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GALEO CONCEPT
La Cité du Végétal
14F Route de Grillon
84600 VALREAS - FRANCE
Tél : +33 (0)4 26 48 79 50
Email de la personne responsable : reglementaire@galeoconcept.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence FRANCE : ORFILA +33(0)1 45 42 59 59.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1 H317
Texte complet des phrases H : voir rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Attention.
Composants dangereux : 3,7-diméthyl-1,6-nonadien-3-ol (CE 233-732-6), Isopropoxy ethyl salicylate (CE : 279-348-2), Linalool (CE 201-134-4), Cedarwood oil (CE : 285-370-3), Orange peel, sweet, oil (CE 232-433-8), Hydroxycitronellal (CE 203-518-7), 6,7-dihydro-1,1,2,3,3-pentaméthyl-4(5H)-indanone (CE : 251-649-3), Geranyl acetate (CE : 203-341-5), Alpha-iso-méthylionone (CE : 204-846-3), 1-(2,6,6-triméthylcyclohexa-1,3-dienyl)-2-buten-1-one (CE : 245-833-2).
Mentions de danger (CLP) : H317 – Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence (CLP) – Prévention : P261 – Éviter de respirer les vapeurs.
P280 – Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.
Conseils de prudence (CLP) – Intervention : P302+P352 – EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
Conseils de prudence (CLP) – Élimination : P333+P313 – En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

Romance à Venise

Huile parfumée-15mL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

galeo

P501-Eliminer le récipient conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable.

3.2. Mélange

Composition :

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL	INDEX: I10339_55_6 CAS: 10339-55-6 CE: 233-732-6 N°enregistrement REACH: 01-2119969272-32-xxxx	0 – 2.5	Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
ISOPROPOXY ETHYL SALICYLATE	INDEX: I79915_74_5 CAS: 79915-74-5 CE: 279-348-2 N°enregistrement REACH: 01-2120765193-53-****	0 – 2.5	Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1B, H317
LINALOOL	CAS: 78-70-6 CE: 201-134-4 N°enregistrement REACH: 01-2119474016-42-xxxx	0 – 2.5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
CEDARWOOD OIL	INDEX: 0924 CAS: 85085-41-2 CE: 285-370-3 N°enregistrement REACH: 01-2120744063-63-xxxx	0 – 2.5	Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
ORANGE PEEL, SWEET, OIL	CAS: 8028-48-6 CE: 232-433-8 N°enregistrement REACH: 01-2119493353-35-xxxx	0 – 2.5	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
CIS-3-HEXENYL SALICYLATE	INDEX: I65405_77_8 CAS: 65405-77-8 CE: 265-745-8 N°enregistrement REACH: 01-2119987320-37-xxxx	0 – 2.5	Aquatic Chronic 2, H411 Aquatic Acute 1, H400
HYDROXYCITRONELLAL	CAS: 107-75-5 CE: 203-518-7 N°enregistrement REACH: 01-2119973482-31-xxxx	0 – 2.5	Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319
6,7-DIHYDRO-1,1,2,3,3-PENTAMETHYL-4(5H)-INDANONE	INDEX: I33704_61_9 CAS: 33704-61-9 CE: 251-649-3 N°enregistrement REACH: 01-2119977131-40-xxxx	0 – 2.5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 2, H411
GERANYL ACETATE	INDEX: I105_87_3 CAS: 105-87-3 CE: 203-341-5 N°enregistrement REACH: 01-2119973480-35-xxxx	0 – 2.5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Romance à Venise

Huile parfumée-15mL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

galeo

Dénomination	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
ALPHA-ISO-METHYLIONONE	INDEX: I127_51_5 CAS: 127-51-5 CE: 204-846-3	0 – 2.5	Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE	INDEX: I23696_85_7 CAS: 23696-85-7 CE: 245-833-2	0 – 2.5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Limites de concentration spécifiques et estimation de la toxicité aiguë :

Dénomination	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	ETA
3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL	INDEX: I10339_55_6 CAS: 10339-55-6 CE: 233-732-6 N°enregistrement REACH: 01-2119969272-32-xxxx		Orale : ETA = 5000 mg/kg
LINALOOL	INDEX: I78_70_6 CAS: 78-70-6 CE: 201-134-4 N°enregistrement REACH: 01-2119474016-42-xxxx		Orale : ETA = 2790 mg/kg
CIS-3-HEXENYL SALICYLATE	INDEX: I65405_77_8 CAS: 65405-77-8 CE: 265-745-8 N°enregistrement REACH: 01-2119987320-37-xxxx		Orale : ETA = 2500 mg/kg
6,7-DIHYDRO-1,1,2,3,3-PENTAMETHYL-4(5H)-INDANONE	INDEX: I33704_61_9 CAS: 33704-61-9 CE: 251-649-3 N°enregistrement REACH: 01-2119977131-40-xxxx		Orale : ETA = 2900 mg/kg
1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE	INDEX: I23696_85_7 CAS: 23696-85-7 CE: 245-833-2		Orale : ETA = 2900 mg/kg

Informations sur les composants :

Textes des phrases H : voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Premiers soins après inhalation	: Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Montrer l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Aucune donnée disponible.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée.
- Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peut se former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂).
- Danger d'explosion : Aucune donnée disponible.

5.3. Conseils aux pompiers

- Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune donnée disponible.
- Protection en cas d'incendie : Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Procédures d'urgence : Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate.
- Procédures d'urgence : Aérer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre). Éviter la pénétration dans les canalisations d'eaux potables, la contamination des égoûts. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : Contenir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles (sable, terre). Empêcher la dispersion.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

Les personnes qui ont des antécédents de sensibilisation cutanée ne doivent en aucun cas manipuler ce mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler dans des zones bien ventilées. Des équipements appropriés pour faire face aux incendies, déversements et fuites doivent rester à disposition. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où le produit est utilisé.
- Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans les emballages d'origine, à l'abri des variations de température, des rayons directs du soleil, des flammes nues, des sources de chaleur et du gel. Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Conserver hors de portée des enfants.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Pictogramme : /
Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains : Gants de protection.
Protection oculaire : Lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié et propre.
Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide fluide.
Couleur : Incolore à jaune vert clair.
Odeur : Chypre fruitée.
pH : Non applicable.
Point d'éclair : 133°C.
Point d'ébullition : Non applicable.
Pression de vapeur : Entre 175 kPa et 300 kPa.
Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible.
Densité relative : 0,932 à 0,962.
Indice de réfraction : 1,422 à 1,452.
Solubilité : Insoluble dans l'eau.
Log Pow : Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique (40°C) : < 7 mm²/s.
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales (1 an de stockage préconisé).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec des étincelles, les flammes, de la chaleur, les températures supérieures ou proches du point éclair et les agents oxydants. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former : monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2).

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

Toxicité aiguë	: Non classé.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé.
Cancérogénicité	: Monographie(s) du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) : CAS 140-11-4 : CIRC Groupe 3 : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
Toxicité pour la reproduction	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé.
Danger par aspiration	: Non classé.

1-(2,6,6-TRIMETHYLCYCLOHEXA-1,3-DIENYL)-2-BUTEN-1-ONE (CAS: 23696-85-7)	
DL50 cutanée	2900 mg/kg
6,7-DIHYDRO-1,1,2,3,3-PENTAMETHYL-4(5H)-INDANONE (CAS: 33704-61-9)	
DL50 orale	2900 mg/kg
CIS-3-HEXENYL SALICYLATE (CAS: 65405-77-8)	
DL50 orale	2500 mg/kg
LINALOOL (CAS: 78-70-6)	
DL50 orale	2790 mg/kg
3,7-DIMETHYL-1,6-NONADIEN-3-OL (CAS: 10339-55-6)	
DL50 orale	5000 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité

12.1.1. Informations sur le mélange

Aucune donnée disponible.

12.1.2. Informations sur les substances

Aucune donnée disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.7. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Ecologie – déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les cours d'eau.

Emballages souillés : Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN.

14.1. Numéro ONU

Non classé.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non classé.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non classé.

14.4. Groupe d'emballage

Non classé.

14.5. Dangers pour l'environnement

Non classé.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.6.4. Transport par voie fluviale

Pas d'informations complémentaires disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Ne contient aucune substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient aucune substance candidate REACH.

Romance à Venise

Huile parfumée-15mL

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

galeo

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH.

15.1.2. Directives nationales

· Ordonnance sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils : teneur en COV dans le produit: 0,291%.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16 : Autres informations

Sources des données : Règlement (CE) No 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

Textes des phrases H- et EUH :

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Asp Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation cutanée
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.